

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Luc GARÇON, Geneviève RICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Rose-Marie BAUDRY, Françoise LEMOULAND, Raymond HALAIS, Etienne JEANNE, André PÉPIN

Absents : Christian BAUDRY (excusé), Jean GILLIERS, Mathilde DERoyANT, Nathalie GAUTHIER

Secrétaire : Etienne JEANNE est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu de
la réunion du 10
juillet 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 10 juillet 2013.

2013/043
URBANISME
Droit de
préemption
environnemental
en faveur des
espaces naturels
sensibles

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GABORIT du Conseil Général 35 afin de présenter la zone de préemption le long de la vallée du Couesnon. Ce dernier indique qu'avec le droit de préemption environnemental, le Département dispose d'un outil juridique lui permettant d'acquérir en priorité à toute autre personne, dès lors que le propriétaire manifeste sa volonté de le vendre. Les parcelles concernées sont situées le long de la vallée du Couesnon.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de réunir tous les propriétaires concernés pour les informer et de prendre sa décision lors de la prochaine réunion.

2013/044
ADMINISTRATION
GENERALE
Bien vacant sans
maître

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Monsieur COQUEMONT, adjoint au responsable du centre des finances publiques d'Antrain, concernant la succession de Monsieur Eugène TALVA décédé le 04 juillet 1954 et propriétaire des parcelles cadastrées section A n°1027, 1028, 1030 et section C n°88 et 98.

Cette personne est décédée depuis plus de 30 ans et aucune succession ne semble avoir réglé le problème du transfert de propriété de ces terrains. Le bien peut donc être considéré sans maître et la commune peut mettre en œuvre la procédure correspondante pour en faire l'acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide de l'attribution à la commune des biens ci-dessus désignés en application des articles 713 du code civil et L. 25 du code du domaine de l'Etat
 - Autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'incorporation de ces biens
 - Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier
-

2013/045
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX
Devis concernant le changement des menuiseries extérieures du bar – restaurant « Le Fournil »

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise LECHARPENTIER-FONTAINE (15 060.50 € H.T. pour menuiseries bois et volets roulants traditionnels ; 14 465.55 € H.T. pour menuiseries alu et volets roulants incorporés) et de la SARL GAUTHIER (16 699 € H.T. pour menuiseries alu extérieures et chêne incolore intérieures ; 16 923 € H.T. pour menuiseries en bois exotique à recouvrement ; 19 895 € H.T. pour menuiseries en chêne fabrication traditionnelle à l'ancienne (14 681 € H.T. sans les volets intérieurs)).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à l'acquisition de menuiseries mixte alu / bois sans volets roulants et avec volets intérieurs si nécessaires
- Donne mandat à la commission « Bâtiments communaux » et à la commission d'appel d'offres pour faire un choix entre les différentes propositions

2013/046
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX
Réparation de l'autoportée STIGA PARK

Monsieur le Maire fait part des devis de l'entreprise RENNES MOTOCULTURE d'un montant de 719.18 € T.T.C. concernant la remise en état du châssis arrière de la STIGA PARK, la vidange du pont arrière, le remplacement des bagues et axes de roues avant, le remplacement de la bague de roulettes de coupe avant et le remplacement du filtre à air, d'un montant de 482.28 € T.T.C. concernant la remise en état de la coupe et le remplacement de l'axe de lames, roulement de paliers, poulies et lame et d'un montant de 4 825.46 € H.T. (-500 € T.T.C. de reprise) pour l'acquisition d'une STIGA PARK RANGER SWAN.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de prendre une décision ultérieurement.

2013/047
FINANCES
Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 2188 opération 41	- 360 €
Article 202 opération 74	+ 360 €

2013/048
FINANCES
Modification législative de l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Monsieur le Maire fait part de l'email de la DRFIP indiquant que l'article 106 de la loi de finances pour 2013 a modifié la durée de vacance nécessaire pour appliquer la taxe. Ainsi, à compter de 2013, la taxe d'habitation sur les logements vacants est due lorsque les logements sont vacants depuis 2 ans (contre 5 ans auparavant). Or, la délibération en date du 07 septembre 2007 du conseil municipal spécifiait une durée de vacance de 5 ans.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

2013/049
FINANCES
Indemnité de
conseil allouée aux
comptables du
Trésor chargés des
fonctions de
receveur des
communes

Monsieur le Maire fait part de l'indemnité à allouer au comptable, receveur des collectivités. Cette indemnité s'élève à 381.56 € brut et comprend l'indemnité de conseil (335.83 €) et l'indemnité de confection du budget (45.73 €). Il rappelle que l'année dernière, l'indemnité totale s'élevait à 365.73 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'allouer au comptable, receveur des collectivités, une indemnité s'élevant à 381.56 € brut et comprenant l'indemnité de conseil (335.83 €) et l'indemnité de confection du budget (45.73 €).

2013/050
URBANISME
Courrier de
Madame Thérèse
CHARTOIS
concernant la
parcelle cadastrée
section B n°659

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Thérèse CHARTOIS indiquant qu'elle met en vente l'ancienne forge située rue des Sabotiers et cadastrée section B n°659.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas préempter cette parcelle, dans le cas où un membre de la famille BAUDRY devait l'acquérir. Néanmoins, si la transaction avec la famille BAUDRY ne devait avoir lieu, la commune pourrait se montrer, à nouveau, intéressée par cette acquisition.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2013/043	URBANISME : Droit de préemption environnemental en faveur des espaces naturels sensibles
2013/044	ADMINISTRATION GENERALE : Bien vacant sans maître
2013/045	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : Devis concernant le changement des menuiseries extérieures du bar – restaurant « Le Fournil »
2013/046	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : Réparation de l'autoportée STIGA PARK
2013/047	FINANCES : Décision modificative n°2
2013/048	FINANCES : Modification législative de l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation
2013/049	FINANCES : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
2013/050	URBANISME : Courrier de Madame Thérèse CHARTOIS concernant la parcelle cadastrée section B n°659

Philippe GERMAIN		Loïc PORCHER	
Etienne GUICHARD		Rose-Marie BAUDRY	
Jean-Luc GARÇON		Françoise LEMOULAND	
Geneviève RICHARD		Christian BAUDRY	
Jean-Claude LEBELTEL		Raymond HALAIS	
Jean GILLIERS		Etienne JEANNE	
Mathilde DEROYANT		André PÉPIN	
Nathalie GAUTHIER			